

## Qu'est-ce que le Fonds d'Aide d'Urgence ?

Aide exceptionnelle accordée par le Conseil Départemental. à toute personne en situation de détresse grave dont les conditions d'existence se verraient compromises.

## A qui cela s'adresse ?

Toute personne ou ménage résidant dans le Gers à titre principal et se trouvant en grande difficulté pour assumer les charges liées au quotidien ou victime d'un événement exceptionnel.

## Démarches à suivre

Les demandes sont instruites par le service social départemental après une **évaluation sociale** qui permet de déterminer si la personne bénéficie de tous ses droits ou si un autre dispositif ne peut être sollicité.

DÉPARTEMENT  
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ Nous contacter

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

EN  
1 CLIC